



AGROLUCHS

02 | 2018

Magazine des membres Agro-entrepreneurs Suisse



Agro-entrepreneurs Suisse Stratégie d'avenir

Protection phytosanitaire

Qui est responsable en cas d'erreur ?

Portrait Cotti Agrar Forst Kommunal de Sur dans les Grisons

Technique

Gonflage des pneus : compromis ou dispositif de télégonflage ?

Chers lecteurs, chères lectrices



La 15^{ème} assemblée générale d'Agro-entrepreneurs Suisse, qui s'est tenue le 9 mars dernier, a finalement connu un dénouement amiable. En effet, une motion avait été déposée pour obtenir la révision à la baisse des ambitions de l'association. Après une discussion animée mais objective, les efforts du Comité ont été reconnus et la motion a été rejetée.

Qu'il se produise parfois des désaccords dans une association de 360 membres n'a rien de surprenant. L'éventail des opinions, des intérêts et des attentes des membres est énorme. Par notre travail, nous essayons de parvenir au consensus le plus large possible, afin que chaque agro-entrepreneur suisse trouve de bonnes raisons d'adhérer à notre association.

Un outil important pour notre travail est « Agro-LUCHs », notre magazine des membres. Dans ce numéro, vous trouvez entre autres des informations utiles sur les pneus et leur pression de gon-

flage. Un dispositif de télégonflage est probablement l'un des équipements auxiliaires les plus rentables sur un tracteur. Même si leur nombre à tendance à augmenter, les machines équipées restent relativement rares. Ronny Peters, notre stagiaire, a étudié le sujet de près et dans son article (à lire page 17) il arrive à une conclusion intéressante.

Nous avons à cœur d'élargir constamment la gamme de nos services et de vous faire profiter d'avantages toujours plus nombreux. Vous avez des propositions ou des suggestions à nous faire ? Nous les étudierons avec plaisir. N'hésitez pas à nous contacter.

Je vous souhaite une lecture agréable et une saison sans accident!

Romain Fonk
Gérant d'Agro-entrepreneurs Suisse ■

Table de matières

3 Actuel	
Nous recherchons ...	3
Hommage à Konrad Flury	3
4 Association & activités	
Invitation à la soirée barbecue	4
Rétrospective de la 15 ^{ème} AG	5
Stratégie d'avenir Agro-entrepreneurs Suisse	8
Nouveaux membres	12
14 Finances & assurances	
Protection phytosanitaire - qui est responsable en cas d'erreur ?	14
17 Technique	
Gonflage des pneus : opter pour un compromis ou pour un dispositif de télégonflage ?	17
21 Législation	
Mon permis de conduire est-il le bon ?	21
Procédures de consultation	21
22 Portraits	
Agro-entrepreneur Cotti Agrar Forst Kommunal	22
Créateur d'image positive: le cinéaste Feru Eiholzer	25
27 Autour du monde	
L'agriculture dans l'Ohio, USA	27



Nous recherchons ...

Agro-entrepreneurs Suisse est une association dont le siège social se trouve à Riniken (AG). En tant qu'organisation professionnelle, elle représente les intérêts des agro-entrepreneurs suisses et propose à ces derniers une vaste gamme de services.

Nous recherchons un / une

assistant / assistante de direction (60 - 80 %)

- Qualités requises**
- formation commerciale
 - intérêt pour l'agriculture et le domaine de l'agro-entreprise
 - qualités d'écriture pour la rédaction d'articles et autres contenus
 - bonne maîtrise de l'allemand indispensable
 - sens du contact et du relationnel
 - bonne connaissance des nouvelles technologies de l'information et de la communication

- Votre mission**
- assister le Secrétariat dans ses tâches administratives
 - contribuer à l'élaboration d'articles pour la Revue des membres
 - assurer le suivi des contacts avec les membres et les sponsors
 - participer à la mise à jour de la page Internet et des présentations sur les réseaux sociaux

Nous vous offrons

- un travail très intéressant et varié au sein d'une organisation en plein développement
- le soutien d'une équipe dynamique
- un réseau solide dans un environnement passionnant
- télétravail possible partiellement

Merci d'adresser votre candidature écrite à :
Lohnunternehmer Schweiz
Ausserdorfstr. 31
5223 Riniken

par e-mail à office@agro-lohnunternehmer.ch

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter Madame Marlis Biland, tél. 056 450 99 90

Hommage à Konrad Flury

Le 19 avril 2018, notre membre d'honneur Konrad Flury nous a quittés suite à un accident cardiaque. Le 25 avril, nombreux ont été ceux qui l'ont accompagné jusqu'à sa dernière demeure.

Agriculteur et agro-entrepreneur passionné par son métier, Konrad Flury était aussi un membre fidèle d'Agro-entrepreneurs Suisse et de la Section SO de l'ASETA. De 1988 à 2003, il a été membre de la Commission technique 2 de l'ASETA, dont est issue l'association Agro-entrepreneurs Suisse, créée en 2003. Après dix ans passés au Comité, dont 3 en tant que vice-président d'Agro-entrepreneurs Suisse, en 2013 il restait le seul membre fondateur à continuer de siéger au Comité. En signe de reconnaissance pour tout ce qu'il a accompli, le titre de membre d'honneur lui a été décerné en 2013.

Avec sa grande expertise, son sens de la diplomatie, son intelligence, son esprit de camaraderie et son humour pince-sans-rire, il s'est toujours attaché à poursuivre les objectifs communs tout en gardant une grande modestie. Il savait toujours affronter les situations difficiles avec sang-froid et, pour citer l'un de ses collègues du Comité, il disait toujours « ce qu'il fallait au moment où il le fallait ». Il a accompagné de manière active l'évolution impressionnante qu'ont connue la production agricole et les équipements techniques. La sécurité dans le maniement du matériel a toujours été un aspect qui lui tenait particulièrement à cœur.



Il a toujours participé très activement à la vie du Comité. Les voyages de l'association notamment, qu'il a organisés avec l'aide de sa femme Beatrix, resteront inoubliables et ont été une belle occasion de mieux connaître, et d'apprécier, sa personnalité sympathique, chaleureuse et pleine d'humour.

Nous garderons de Konrad Flury un très bon souvenir.

Agro-entrepreneurs Suisse
Marlis Biland et Fritz Hirter

Impressum

Édition 02/2018

Éditeur

Agro-entrepreneurs Suisse
Ausserdorfstrasse 31, 5223 Riniken
Tél. 056 450 99 90
www.agro-lohnunternehmer.ch
office@agro-lohnunternehmer.ch

Rédaction

Ursina Berger-Landolt, Marlis Biland (mb),
Romain Fonk (rf), Fritz Hirter, Ronny Peters (rp),
Urs Rentsch (ur), Ard van Dongen

Composition

No limits Schmid, Winterthur

Impression

Umsetzerei, Winterthur

Mode de publication

3-4 fois par an

Reproduction autorisée uniquement
avec l'accord de l'éditeur.



Participation

<i>karting</i>	CHF 25 par pers. casque compris (prix spécial)
<i>barbecue</i>	CHF 40 par pers. pour l'apéro, le dîner et les boissons non-alcoolisées

Inscription

<i>karting</i>	jusqu'au 7 août 2018
<i>barbecue</i>	jusqu'au 20 août 2018
	à envoyer à Agro-entrepreneurs Suisse avec les noms et prénoms des participants
	e-mail office@agro-lohnunternehmer.ch
	Fax 056 450 99 91
	Tél. 056 450 99 90

Les agro-entrepreneurs et leur compagne, les employés des entreprises de travaux agricoles, ainsi que les sponsors d'Agro-entrepreneurs Suisse sont cordialement invités à passer une soirée en bonne compagnie.

Invitation à la soirée barbecue

Date	Samedi 25 août 2018
Lieu	Agro-entreprise Ruedi Strebel, Hagmattstr. 4, 5622 Waltenschwil
Programme	dès 16h00 apéro présentation de l'entreprise / petite visite guidée
	dès 19h00 souper
	17-18h30 Piste de karting réservée durée du tour : 15 min., avec changement de tenue compter env. 20-25 min. max. 4 groupes de 15 participants, possible même par temps de pluie. (prévoir des vêtements de rechange)



Restez flexible avec le leasing.

Avec un leasing de Raiffeisen, vous pouvez immédiatement utiliser votre nouvelle acquisition et générer des revenus plus rapidement.

www.raiffeisenleasing.ch/f

RAIFFEISEN
Ouvrons la voie



La 15^{ème} assemblée générale d'Agro-entrepreneurs Suisse a été très animée. Plus de 220 personnes ont pris part à l'assemblée.



Rétrospective

de la 15^{ème} assemblée générale d'Agro-entrepreneurs suisse

Avec 96 membres ayant droit de vote et 226 participants au total, la 15^{ème} AG d'Agro-entrepreneurs Suisse, qui s'est tenue dans les locaux de la société GVS Agrar SA à Schaffhouse, a suscité un vif intérêt. Le nombre élevé des participants s'explique probablement aussi par l'examen d'une motion dans le cadre de laquelle il devait être décidé de la future orientation du travail de l'Association. Dans ce compte-rendu nous allons revenir brièvement sur le déroulement de cette assemblée.

Photo : maïd



Markus Angst, directeur de la société GVS-Agrar SA, a souligné l'importance de l'appartenance à l'association : « Si tu veux aller vite, marche seul. Si tu veux aller loin, marchons ensemble ! »

Allocution de bienvenue, approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal

Une fois la séance ouverte par Willi Zollinger, Markus Angst - directeur de GVS-Agrar SA - a adressé quelques mots de bienvenue à tous les participants, soulignant à cette occasion l'importance du travail de l'Association et de l'adhésion à celle-ci.

Ueli Brauen a demandé ensuite une modification de l'ordre du jour selon lequel le point 9 « Demandes et Propositions » devait être traité juste après le point 4 « Comptes annuels 2017 ». La modification de l'ordre du jour a été approuvée, tout comme le procès-verbal

de la 14^{ème} AG, qui s'était tenue le 25 janvier 2017 au Forum de Fribourg.

Rapport annuel du Président

Dans le rapport annuel du président, Nicolas Pavillard a exposé les défis majeurs auquel le Comité a été confronté au cours de l'année dernière. Il s'agissait notamment du 1^{er} LUTaCH (Congrès d'Agro-entrepreneurs Suisse), de la recherche d'un nouveau gérant, de la prise de position relative à la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire et de l'élaboration d'une stratégie d'avenir pour le travail de l'association. Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité et ses auteurs ont été remerciés.

Comptes annuels 2017

Concernant le point 4 de l'ordre du jour, Romain Fonk a communiqué quelques chiffres sur l'évolution de l'association et a commenté les comptes annuels 2017, qui ont été clôturés avec un excédent de CHF 2208.34. Markus Schneider a présenté les comptes du LUTaCH, qui sont tout à fait conformes au budget. Le coût pour l'association a été de CHF 55 069.91. Le réviseur, Beat Wyss, a informé sur la révision des comptes et ceux-ci ont été ensuite approuvés à l'unanimité.

Demandes et Propositions

Une motion présentée par les membres Brauen GmbH, Rohrbach Agrarservice et GG Scheurer était arrivée dans les délais au Secrétariat. Ueli Brauen a donné lecture de cette motion et a demandé un vote à bulletin secret. L'objet de la motion était principalement de revoir à la baisse les ambitions de l'association Agro-entrepreneurs Suisse et de se recentrer davantage sur les tâches essentielles. Nicolas Pavillard a exprimé la position sur ce point au nom du Comité. Il a fait valoir que cette motion impliquait des conséquences graves pour l'avenir de l'association. De nombreuses prestations devraient faire l'objet de restrictions et des contrats de sponsoring devraient être résiliés. L'adoption de la motion signifierait pour Agro-entre-

Photos : Simon Mörri



Le comité remercie Thomas Estermann et Willi Zollinger pour leur engagement et leur travail au sein de cette commission.



preneurs Suisse un retour à la case départ. La stratégie à long terme que l'association élabore pas à pas depuis plus de 5 ans, au prix d'un travail considérable, serait quasiment réduite à néant.

Dans la discussion qui a suivi, des voix se sont exprimées au sein de l'assemblée aussi bien pour que contre la motion. Willi Zollinger a clos la discussion et a demandé un vote. L'assemblée a décidé de procéder à un vote à main levée, à l'issue duquel la motion a été rejetée par 52 voix contre 17. Les autres membres ayant droit de vote se sont abstenus.

Programme d'activités

Passant au point suivant de l'ordre du jour, Rolf Haller a exposé le programme d'activité 2018 et a projeté 2 vidéos présentant les événements qui ont déjà eu lieu en janvier. Les autres événements marquants de l'année seront notamment :

- la soirée barbecue, qui aura lieu le 25 août dans l'agro-entreprise de Ruedi Strebel, à Waltenschwil
- l'AGRAMA, qui se tiendra du jeudi 29 novembre au lundi 3 décembre, à Berne
- la DELUTA, qui se déroulera les mercredi 5 et jeudi 6 décembre à Brème



La société GVS Agrar SA a offert à l'AG un cadre parfait, enrichi d'une exposition de machines préparée spécialement pour cette occasion.



Les membres sortants et les nouveaux membres du Comité : Thomas Estermann, Willi Zollinger, Christian Kuhn, Fernand Andrey et Nicolas Pavillard (de gauche à droite).

Nicolas Pavillard et Willi Zollinger. Le nouveau et l'ancien président se félicitent.



Budget 2018

Romain Fonk a détaillé différents postes du budget 2018, qui prévoit un excédent de CHF 3'470. Le budget 2018 a été approuvé par 92 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

Révision des statuts

Lors de l'assemblée générale de 2017 le Comité a été chargé de remanier une nouvelle fois les statuts. La version qui en a résulté a été adressée aux membres en même temps que la convocation à l'AG et a été approuvée à l'unanimité lors de l'AG 2018.



Photos : Romain Engeli (4), Romain Fonk (2), Tammo Gläser (2), Roland Müller (1)



Hommage rendu aux collaborateurs de longue date

- | | |
|---------------|---|
| 10 ans | Michael Bösiger chez Martin Buri
Daniel Hafner chez Vögeli Vv
Pirmin Hurter chez Schmid Maschinenbetrieb
Christoph Meier chez Strebel Lohnunternehmen
Reinhard Teis chez Aemisegger Agro-Bedarf |
| 15 ans | Philipp Siegrist chez PhS-Lohnunternehmen GmbH |
| 20 ans | Markus Friedli chez Hirter + Tschanz
Toni Meier chez Strebel Lohnunternehmen
Jean-François Milliet chez Christinat et Fils |
| 25 ans | Andreas Dähler chez A. Brack Agrar-Service AG
Fritz Keller chez Keller Lohnunternehmen |
| 30 ans | Alois Schmid chez Hirter + Tschanz AG |

Elections partielles

En remplacement des membres du Comité sortants Willi Zollinger et Thomas Estermann, le Comité a proposé au vote la candidature de Fernand Andrey et Christian Kuhn. Aucune autre proposition n'émanant de l'assemblée, les deux candidats ont été élus. Nicolas Pavillard a été élu à l'unanimité nouveau Président, en remplacement de Willi Zollinger.

Le Comité a proposé en remplacement de Ruth Christen, réviseuse des comptes sortante, la candidature de Melanie Zimmermann, qui a été élue à l'unanimité par l'assemblée.

Distinctions décernées

Sous le point 10 de l'ordre du jour figuraient quelques distinctions. Tout d'abord, les collaborateurs de longue durée employés dans des exploitations membres ont été remerciés pour leur engagement et un certificat leur a été décerné. Un beau bouquet de fleurs a été offert à Ruth Christen en remerciement pour son engagement en qualité de réviseuse des comptes. Enfin, les membres sortants du Comité ont été remerciés pour leur travail.

Thomas Estermann a été élu au comité lors de l'AG 2010. Il a toujours été très impliqué dans le travail du Comité et a œuvré au sein de plusieurs groupes de travail. Willi Zollinger a été élu au Comité lors de l'AG 2011 et élu Président en 2012. Durant son mandat, l'association Agro-entrepreneurs Suisse s'est considérablement développée. La personnalité posée et réfléchie de Willi Zollinger était très appréciée au Comité. Un bon d'achat leur a été remis à tous deux à titre de remerciement.

Divers

Le point 11 de l'ordre du jour portait sur le recyclage des films d'enrubannage. Deux représentants d'Agro-entrepreneurs Suisse sont actifs au sein d'un groupe de travail dirigé par l'USP et AgroCleanTech et dont l'objectif est d'améliorer le taux de recyclage des films d'enrubannage. Ce groupe de travail a examiné également l'introduction d'une taxe anticipée de recyclage. Pour le moment, le Comité d'Agro-entrepreneurs Suisse

rejette toutefois cette perspective, car les débouchés du recyclage sont trop incertains et par conséquent les coûts sont très difficiles à calculer.

En clôture de l'assemblée, le conseiller national Werner Salzmann, président de l'ASETA, s'est adressé à tous les participants. Dans un vibrant plaidoyer, il a appelé à une position commune de l'agriculture suisse. Selon lui, les initiatives actuelles, par ex. l'« Initiative pour une eau potable propre » constituent un danger pour l'agriculture suisse. L'unité au sein de l'agriculture est une condition essentielle pour contrer cette initiative. Il a remercié le Comité pour son excellente collaboration et a félicité le nouveau président ainsi que les nouveaux membres du Comité pour leur élection.

Vers 11h45 Willi Zollinger a clôturé la séance et a remercié une fois encore les sponsors pour leur soutien, les membres pour leur confiance, ainsi que le Comité et ses collaborateurs pour la qualité de leur travail. rf ■



Dans l'après-midi il y a eu deux exposés. Tammo Gläser (image en haut) a donné quelques tuyaux dans le marketing des ETA et Ramon Schenk (image en bas) a présenté l'agriculture en Russie.





Stratégie d'avenir d'Agro-entrepreneurs Suisse – « Champions League » ou ligue régionale ?

Au fil de la quinzaine d'années écoulées depuis sa fondation, Agro-entrepreneurs Suisse est devenue une association professionnelle reconnue. Petit à petit s'est développée une structure de plus en plus professionnalisée et la gamme des prestations offertes aux membres s'est élargie. L'appel à des sponsors a permis l'accroissement de ses ressources financières ainsi que la concrétisation de projets prévus de longue date, par ex. la création d'« AgroLUCHs », le magazine des membres, ou la tenue du LUTaCH, le congrès d'Agro-entrepreneurs Suisse.

1. Représentation des intérêts des agro-entrepreneurs

Agro-entrepreneurs Suisse tient à être une association reconnue au niveau national et à représenter de son mieux les intérêts de ses membres. Parmi ses objectifs essentiels : être considérée comme partie intégrante de l'agriculture productive et s'engager pour la réalisation de conditions générales avantageuses et fiables en matière d'aménagement du territoire, de circulation routière, de législation sur le temps de travail, etc.

A l'échelle nationale, Agro-entrepreneurs Suisse est la seule organisation professionnelle à s'engager exclusivement pour les intérêts des agro-entrepreneurs. D'autres associations s'engagent sous certaines conditions pour les agro-entrepreneurs mais leur groupe cible est principalement constitué d'agriculteurs.

2. Évolution de l'image

Expliquer le sens et la finalité de l'activité d'Agro-entrepreneurs Suisse devrait devenir une tâche de plus en plus importante. Le nombre de personnes ayant des liens avec le monde agricole est en baisse constante et la sensibilisation au travail des agriculteurs a tendance à se perdre. Seul un travail d'information ciblé, réalisé par l'ensemble des associations professionnelles, pourrait donner un coup d'arrêt à ce phénomène.

La recherche de personnel qualifié devient aussi de plus en plus difficile pour nos membres. Augmenter l'attractivité de la profession est donc aussi une priorité dans le travail que nous effectuons sur notre image.

3. Formation initiale et complémentaire

Le sondage en ligne réalisé l'année dernière et le nombre de participants présents aux récents événements montrent que les membres sont très intéressés par les cours de formation complémentaire. Les thèmes et les périodes proposés sont toutefois déterminants pour le succès d'une formation.

Parallèlement à l'organisation de cours de formation complémentaire, le Comité souhaiterait à moyen terme obtenir la reconnaissance de la profession d'agro-entrepreneur et mettre sur pied une formation professionnelle.

4. Assistance et conseils aux membres

En renforçant le Secrétariat, Agro-entrepreneurs Suisse souhaite continuer d'améliorer l'assistance apportée aux membres. Pour que les membres puissent compter sur un service d'assistance compétent en cas de problème, il est indispensable de créer à moyen terme un réseau d'experts en mesure d'apporter son soutien à l'association. Il serait possible ainsi d'envisager un service de conseil individualisé aux entreprises dans les différents domaines concernés.

Le renforcement du Secrétariat doit aussi permettre à celui-ci d'être plus indépendant vis-à-vis du Comité. Il faut que le Comité puisse être déchargé d'une partie des tâches opérationnelles pour se concentrer davantage sur le travail de stratégie.

5. Renforcement des liens

Par l'organisation ou la participation à des événements tels que le LUTaCH, la



L'ARION 660. Puissance maximale 205 ch.
Un lieu de travail qui répond à tous les besoins.

Pour tous ceux qui cherchent la puissance.
Et qui veulent trouver un ensemble intelligent.

Quand ce qui est bon devient encore meilleur même si l'on ne le voit pas du premier coup d'œil. Les nouveaux ARION 600 ont été améliorés avec de nombreux détails et sont encore mieux adaptés aux défis de tous les jours.

Des variantes supplémentaires de moteurs et jusqu'à 205 ch pour le modèle de pointe apportent plus de puissance pour les souhaits individuels. L'essieu avant CLAAS PROACTIV augmente le confort de conduite et baisse les besoins en maintenance. Vous découvrez dans la cabine un des lieux de travail les plus modernes au monde. Car la nouvelle option de commande CEBIS à commande tactile, le CIS+ pour la transmission robotisée HEXASHIFT et la transmission en continue CMATIC ne laissent plus aucun souhait ouvert.

Nouveau top-modèle ARION 660. Disponible dès maintenant.

Intéressé ?
Contactez maintenant votre
partenaire CLAAS ou :

- **Olivier Boucherie**
Suisse romande GE / VD / VS
079 887 03 62
- **Richard Debély**
Suisse romande FR / JU / NE
079 631 43 07
- **Quentin Hostettler**
Key Account Manager
079 192 17 45



Serco Landtechnik SA
4538 Oberbipp
sercolandtechnik.ch

CLAAS





soirée barbecue ou AGRAMA, Agro-entrepreneurs Suisse favorise les échanges et la convivialité parmi ses membres. Les rencontres sont l'occasion d'instaurer entre tous les acteurs du marché des rapports de loyauté et de solidarité.

Dans l'intérêt des membres, le comité et les collaborateurs du secrétariat souhaitent renforcer encore leurs liens avec les associations et organisations de Suisse et de l'étranger.

6. Sponsoring

Sur le plan financier, Agro-entrepreneurs Suisse bénéficie du soutien de nombreux sponsors. Ce soutien permet un suivi professionnel des membres et une extension de la gamme des prestations offertes par l'association, mais ne remet aucunement en cause l'indépendance des agro-entrepreneurs et de leur association.

Pour les sponsors, les agro-entrepreneurs ne représentent pas seulement une clientèle importante : souvent ils sont aussi à l'avant-garde des nouvelles technologies et jouent un rôle de pionniers. L'accès exclusif aux événements organisés par l'association leur offre la possibilité de nouer des contacts personnels et solides, et d'échanger leurs expériences. En outre, ils trouvent dans AGROLUCHS la possibilité d'être présentés uniquement et directement à leurs groupes cibles, sans perte de diffusion.

L'offre de formations complémentaires est ouverte également aux collaborateurs des sponsors.

Ce qui n'était au départ qu'une petite association est devenu avec le temps une organisation professionnelle très bien implantée. Pour continuer à se développer, l'association a besoin d'une infrastructure solide, avec des moyens adaptés, tant en termes de personnel que de ressources financières. Les attentes envers les organisations professionnelles agricoles ne cesseront de croître. Agro-entrepreneurs Suisse entend bien relever ce défi et continuer d'offrir à ses membres un soutien solide.

Contrairement à l'opinion de certains membres, Agro-entrepreneurs Suisse n'a pas l'intention de copier les associations d'agro-entrepreneurs d'autres pays. Grâce aux échanges au sein de l'organisation faîtière européenne qu'est la CEETTAR, il est tout à fait possible de profiter des expériences des voisins européens et d'élaborer sur cette base des projets propres à la Suisse et adaptés en conséquence.

Concernant la question ligue régionale ou Champions League, notre réponse est sans ambiguïté : notre objectif est la Champions League ! Cette catégorie n'est pas forcément constituée des associations comptant le plus de membres mais de celles qui, dans leur pays, offrent les meilleures prestations. Et telle doit précisément être l'ambition d'Agro-entrepreneurs Suisse !

Pour que le travail puisse être structuré de manière plus efficace encore au sein du Comité, ce dernier est en cours de réorganisation et des commissions spécialisées sont en train d'être constituées. D'autres membres y seront intégrés afin que les futures décisions à prendre s'appuient sur une plus large base.

Dans le prochain numéro d'Agroluchs nous vous présenterons plus en détail la nouvelle organisation. rf ■

Le comité d'Agro-entrepreneurs Suisse s'est réuni le 6 avril au siège de la société Robert Aebi à Regensdorf. Cette rencontre a eu principalement pour objet la discussion de sujets internes, tels que le nouveau règlement relatif aux signatures, l'élection du vice-président, l'organisation et la répartition des tâches au sein du Comité ou le choix des dates de réunion de 2018. Il a été discuté aussi des événements prévus pour l'année en cours et l'année prochaine.

La vice-présidence sera désormais assurée conjointement par Daniel Haffa et Christian Kuhn.

Lors de la réunion qui s'est tenue le 4 mai à Berne le Comité s'est penché surtout sur la définition des objectifs à court et moyen terme. Il a été discuté aussi de la position du Comité sur la procédure de consultation relative à la série d'ordonnances agricoles 2018 (voir page 21, législation) ainsi que des deux prochains numéros d'« Agroluchs ».



Terra-FIT Mélanges pour engrais vert, pour des sols sains et fertiles !

Les mélanges Terra-FIT nouvellement mis au point servent à ameublissement de la structure du sol et à l'amélioration de sa fertilité. La multiplicité des espèces contenues dans ces mélanges garantit une grande diversité biologique et une exploitation maximale de l'horizon racinaire.

- STEFFEN Terra-FIT zero
- STEFFEN Terra-FIT uno
- STEFFEN Terra-FIT due
- STEFFEN Terra-FIT tre
- STEFFEN Terra-FIT quattro



Terra-FIT

Pour une meilleure structure du sol et fertilité.

Samen STEFFEN AG

Kühlhausstrasse 6, 4901 Langenthal
Tél. 058 252 13 70, www.samensteffen.ch

Prairies artificielles au Top

UFA Swiss Highspeed® / Bio

•pour emplacements normaux à humides

UFA Helvetia Highspeed® / Bio

•pour emplacements normaux à secs

Aussi disponible en version sursemis



Disponible dans votre LANDI



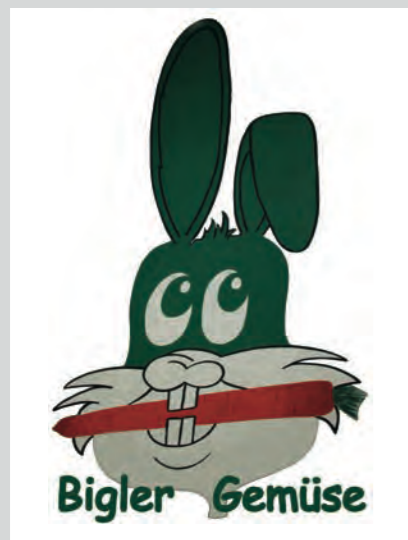
Daniel Haffa et Christian Kuhn ont été élus vice-présidents lors de la réunion du Comité qui s'est tenue le 6 avril 2018 (en haut).

Le comité remercie la société Robert Aebi Landtechnik pour la visite d'entreprise intéressante et pour la mise à disposition d'une salle de réunion.



Nouveaux membres

Nous avons le plaisir de vous présenter cinq nouveaux adhérents à Agro-entrepreneurs suisse :



Bigler Gemüse Inwil AG, 6034 Inwil

Principales prestations

Travaux d'entretien et de récolte pour le compte d'autres exploitations maraîchères

Pourquoi être devenu membre

Pour défendre le droit de continuer à utiliser des produits phytosanitaires et avoir la possibilité d'échanger idées et informations avec nos collègues.



Ernst Ammann, 4934 Madiswil

Principales prestations

Pressage de balles rondes et carrées, petites balles, protection phytosanitaire, semis de maïs, service hivernal

Pourquoi être devenu membre

J'ai adhéré à l'association grâce à Markus Schneider, de Thunstetten, qui a su éveiller mon intérêt en m'expliquant les avantages et les services dont pouvaient bénéficier les membres d'Agro-entrepreneurs Suisse.

Ernst Ammann avec son enfant.



Gerber Daniel, 2723 Mont-Tramelan

Principales prestations

Le fauchage, le pressage de balles rondes, le service hivernal et divers petits travaux

Pourquoi être devenu membre

Mon adhésion est motivée principalement par la possibilité d'échanger des expériences avec d'autres entreprises, ainsi que de suivre des cours intéressants et utiles au développement de mon entreprise.



Müller Pflanzenschutz, 6017 Ruswil

www.mueller-pflanzenschutz.ch

Principales prestations

Épandage de produits phytosanitaires et d'engrais, entretien des vergers et des jardins

Pourquoi être devenu membre

Pour les échanges et contacts avec des collègues de travail.
Pour la possibilité de suivre des formations.
Pour rester informé des évolutions récentes.



Jegge Tech GmbH, 4322 Mumpf

Principales prestations

Pressage et enrubannage de balles rondes
Pressage de balles carrées avec une hacheuse frontale et/ou un tablier de coupe FineCut

Pourquoi être devenu membre

Pour entrer en contact avec d'autres entreprises.
Pour me tenir informé des nouvelles lois, techniques et tendances.
Pour pouvoir profiter de la vaste offre de cours. mb ■



POUR VOS GRANDS PROJETS.

Si vous aimez relever des défis, vous avez besoin d'un partenaire solide et fiable. C'est pourquoi MOTOREX permet aux machines agricoles de donner leur meilleur, même dans les situations difficiles, grâce à un assortiment complet de lubrifiants et de matériels de première classe ainsi qu'à un excellent support technique. Faites confiance à un partenaire complètement engagé depuis 100 ans. www.motorex.com





Protection phytosanitaire – qui est responsable en cas d’erreur ?



Les agriculteurs sont de plus en plus nombreux à faire pulvériser leurs cultures par des agro-entrepreneurs. Mais qui est responsable en cas d’erreur ?

En agriculture, l’épandage de produits phytosanitaires est l’une des disciplines les plus difficiles ; les prescriptions sont complexes et la manipulation des produits présente des dangers à la fois pour l’homme et pour l’environnement. A l’issue de leur formation au métier d’agriculteur/agricultrice CFC, les apprentis disposent certes des connaissances nécessaires à l’épandage de produits phytosanitaires, mais ensuite il leur faudra encore acquérir beaucoup d’expérience pour effectuer ce travail avec compétence et dans les meilleures conditions de sécurité.

La question de la responsabilité

Il n’est donc pas étonnant que pour la pulvérisation de produits phytosanitaires de nombreux agriculteurs fassent appel à des agro-entrepreneurs spécialisés. Mais à qui la responsabilité incombe-t-elle lorsque c’est une agro-entreprise qui effectue l’épandage ? Qui est responsable si une erreur se produit et si de ce fait des dommages sont causés aux cultures de l’agriculteur mandataire ou à celles d’un tiers, ou à l’environnement, ou si des prescriptions légales ne sont pas respectées ?

En cas de pulvérisations pour tiers, la couverture d’assurance devrait être vérifiée et, si nécessaire, ajustée.

Cas n° 1 : Un agro-entrepreneur cause des dommages à des cultures voisines

Un agro-entrepreneur pulvérise des produits phytosanitaires sur le champ d’un agriculteur que nous appellerons M. Dupont. Au cours de l’opération, par effet de dérive, le blé du voisin de M. Dupont est endommagé. Selon Thomas Hauri, conseiller auprès de la Fondation Agrisano, de Brugg, la responsabilité incombe dans ce cas à l’agro-entrepreneur. Pour que la compagnie d’assurances prenne en charge les dommages par pulvérisation causés au champ de blé, ce risque doit être inclus dans l’assurance responsabilité civile d’entreprise de l’agro-entrepreneur en tant que « risque spécial pour les tiers ». Les coûts sont d’une centaine de francs, en fonction de la compagnie d’assurance. Sont considérés comme des risques spéciaux dans le cadre de l’assurance responsabilité civile d’entreprise les travaux de pulvérisation pour le compte de tiers mentionnés plus haut, mais aussi les travaux forestiers et d’excavation pour le compte de tiers. Les risques spéciaux doivent toujours être assurés séparément.

Thomas Hauri recommande à tout agriculteur pulvérisant régulièrement des surfaces appartenant à un tiers d’intégrer absolument à son assurance responsabilité

civile d’entreprise ce risque spécial. « Sinon les compagnies d’assurance ne versent rien et sur ce point elles sont inflexibles », précise-t-il. C’est aussi le conseil que donne l’association des agro-entrepreneurs à ses membres. Son chargé d’affaires, Romain Fonk, le formule ainsi : « Nous recommandons à nos membres de se pencher très attentivement sur la question de la couverture offerte par l’assurance responsabilité civile d’entreprise ».

Cas n° 2 : Un agro-entrepreneur endommage des cultures appartenant à son mandataire

Un agro-entrepreneur est en train d’épandre des produits phytosanitaires sur le champ de M. Dupont et suite à une erreur (par ex. utilisation d’un produit inapproprié ou pulvérisateur mal nettoyé) il endommage la culture de celui-ci. Dans ce cas également, la responsabilité incombe à l’agro-entrepreneur, mais les frais occasionnés par le dommage seront à sa charge. « Il s’agit là d’un risque professionnel et en agriculture ce dernier n’est pas assurable », souligne Thomas Hauri.

Cas n° 3 : L’agriculteur effectue la pulvérisation lui-même

Monsieur Dupont pulvérise lui-même son champ et commet une erreur (par ex. utilisation d’un produit inapproprié ou pulvérisateur mal nettoyé). L’erreur lui incombe et n’est pas assurable. En cas de dommages causés à des tiers, par ex. lorsque le vent provoque une dérive de pulvérisation et que le champ du voisin est endommagé, l’assurance responsabilité civile d’entreprise de M. Dupont prend les dommages en charge, même si les « risques spéciaux » ne sont pas inclus.

Daniel Peter, agriculteur et prestataire de travaux de pulvérisation à façon à Rickenbach ZH, consigne sur un tableau tous les produits utilisés pour ses clients et assure ainsi un suivi. Il a instauré à cet effet un forfait de prise en charge du travail administratif.

Photos : Kressibucher Agro (1), Daniel Peter (1)

Cas n° 4 : L’agro-entrepreneur a commis une erreur

Pour une de ses cultures, M. Dupont a besoin d’un produit phytosanitaire dont l’application fait l’objet de limitations en termes de quantité et de durée d’utilisation : par ex., un kilo seulement de ce produit peut être utilisé sur une période de trois ans. Si M. Dupont confie l’épandage de ce produit phytosanitaire à un agro-entrepreneur, à qui appartient-il de veiller à ce que la quantité prescrite soit respectée sur cette période relativement longue ? Qui est responsable si, à l’issue d’un contrôle PER, des erreurs sont détectées et qu’il en résulte une réduction des paiements directs ?

Une réduction des paiements directs n’est pas assurable. L’agriculteur serait alors la personne lésée, car en cas de réduction des paiements directs il s’agit d’un dommage purement pécuniaire et non pas d’un dommage matériel ou corporel. Dans le cadre de l’assurance responsabilité civile privée ou d’entreprise, les dommages pécuniaires ne sont couverts que s’ils sont associés à des dommages matériels ou corporels. Pour éviter les litiges, Thomas Hauri recommande aux agriculteurs de souscrire avec l’agro-entrepreneur un contrat d’entreprise écrit, surtout dans le cadre d’un service complet. Mais souvent un contrat d’entreprise n’est même pas envisagé car « dans le monde agricole, il règne encore la mentalité selon laquelle une poignée de main a valeur de contrat et chacun se dit qu’il ne se passera rien ... ». Avec la souscription d’un contrat d’entreprise stipulant clairement que l’agro-entrepreneur est responsable de l’utilisation correcte du produit il devient plus facile de demander réparation du préjudice.

Un agro-entrepreneur ne peut toutefois pas souscrire d’assurance pour ce type de dommages et doit en répondre lui-même.

Prise en charge du travail administratif

Avec les nouvelles obligations SPe 1 relatives à la protection des eaux souterraines, qui limitent la période d’épandage pour certains produits, les agriculteurs et prestataires de travaux de pulvérisation à façon sont confrontés à de nouveaux défis. Il est impératif d’assurer un suivi sur plusieurs années. Daniel Peter, agriculteur et prestataire de travaux de pulvérisation à façon de Rickenbach ZH, consigne sur un tableau tous les produits utilisés pour ses clients. Il a





Les agriculteurs et agro-entrepreneurs proposant des travaux de pulvérisation à façon devraient impérativement intégrer cette activité en tant que risque spécial dans leur assurance responsabilité civile d'entreprise.



instauré à cet effet un forfait de prise en charge du travail administratif. Les clients sont compréhensifs en ce qui concerne ce forfait, nous a confié Daniel Peter. Ils sont même heureux qu'il prenne ce travail en charge.

Faire preuve du plus grand soin

Pour prévenir la survenue de dommages et de litiges, Agro-entrepreneurs Suisse recommande à ses membres de faire preuve du plus grand soin en matière de protection phytosanitaire, ce qui commence dès le stade de l'entretien qui a lieu avec l'agriculteur pour l'acceptation du mandat. A cet égard, il convient de se renseigner sur les précédents culturels, les produits utilisés, mais aussi sur les éventuelles zones de protection des eaux et les parcelles voisines sensibles. Romain

Dans la protection phytosanitaire, il est important de travailler avec la plus grande attention pour éviter les dommages.



Le contrat d'entreprise

Du point de vue juridique, la relation agro-entrepreneur/agriculteur doit être considérée selon les règles du contrat d'entreprise. L'agro-entrepreneur s'engage à effectuer une prestation, par ex. l'épandage de produits phytosanitaires sur 2 ha de betteraves à sucre, et l'agriculteur s'engage à rémunérer cette prestation au tarif convenu. Si un contrat d'entreprise a été conclu, l'agro-entrepreneur doit fournir un travail bien défini : il est tenu à une obligation de résultat. A titre de comparaison : dans le cas d'un mandat, l'agro-entrepreneur n'est soumis qu'à une obligation de moyens dans un cadre donné et n'a pas obligation de garantir le résultat.

Ursina Berger-Landolt ■

Fonk insiste sur le fait que l'agro-entrepreneur ne doit pas céder aux pressions de ses clients. Le traitement ne devrait être effectué que si les conditions météorologiques sont suffisamment sûres. Si un traitement tourne mal, les pertes pour les deux parties pourraient s'avérer supérieures aux bienfaits de ce traitement.

Les obligations du conseiller phytosanitaire

Quel est le rôle du conseiller phytosanitaire ? Selon Markus Hochstrasser, du service protection phytosanitaire du Strickhof, celui-ci est tenu de ne recommander que les produits agréés et d'indiquer les éventuelles restrictions en matière de quantité et de durée. Si des erreurs apparaissent dans le plan de pulvérisation, le conseiller phytosanitaire peut être appelé à rendre des comptes, tout comme peut l'être le fournisseur des produits en question. Mais si l'agriculteur applique de manière erronée les recommandations correctes du conseiller phytosanitaire, selon Markus Hochstrasser la responsabilité incombe naturellement à l'agriculteur.



Le matériel lourd risque de compacter le sol. La pression des pneus est un facteur important pour éviter cela.

Gonflage des pneus : opter pour un compromis ou pour un dispositif de télégonflage?

Aptes à supporter des charges élevées tout en respectant les sols, dotés en outre d'une bonne longévité, les pneus agricoles équipant les machines qui travaillent dans nos champs doivent répondre à des attentes croissantes. De plus en plus performantes, ces machines sont aussi toujours plus lourdes, au risque d'endommager les sols.

Depuis des années les constructeurs s'efforcent de développer des technologies abordables et efficaces pour limiter la compaction du sol et le glissement des pneus. En dehors de quelques applications de niche, des solutions alternatives tels les trains de roulement chenillés ne sont pas parvenues à évincer les pneumatiques sur les tracteurs, ces derniers assurant généralement aussi des transports sur route.

Sur la plupart des machines, ce sont donc bien des pneumatiques qui se trouvent à l'interface avec le sol, où ils assurent de multiples tâches :

- Au champ :
 - transmettre les efforts de traction efficacement et avec un glissement minime
 - transférer au sol les importantes charges supportées par les roues
 - produire des ornières aussi plates que possible pour limiter la compaction des sols
- Sur la route :
 - bonne tenue de route (précision de la direction, stabilité dans les virages et sécurité au freinage)
 - résistance au roulement réduite et usure faible
 - bon amortissement des chocs

Les qualités requises au champ et sur route sont parfois source de conflits, notamment en ce qui concerne le profil des pneus

et la pression de gonflage. Si la transmission des efforts de traction au champ était le seul critère à retenir, un pneumatique à barrettes transversales serait optimal. Inversement, pour une conduite confortable sur route, un profil à rainures dans le sens de la longueur s'imposerait. Le profil habituel, inchangé depuis des décennies, avec des barrettes en biais par rapport au sens de la marche constitue ainsi un compromis répondant à l'utilisation mixte du tracteur, qui roule tantôt dans les champs et tantôt sur la route.

Les constructeurs proposent généralement des pneumatiques standard, à bande de roulement étroite ou large, et grand volume, chaque fois à carcasse radiale ou à carcasse diagonale. Seul un pneu à carcasse radiale aura la souplesse nécessaire pour supporter une charge à la roue élevée avec une pression de gonflage réduite. Vus sous cet angle, les pneus à carcasse diagonale atteignaient rapidement leurs limites.

On doit garder à l'esprit qu'il ne suffit pas de monter un pneu large pour augmenter sensiblement la surface de contact, en-





core faut-il abaisser la pression de gonflage à la valeur prédéfinie pour le travail au champ. La surface de contact augmente alors de manière surproportionnelle. La charge étant répartie sur une surface plus grande, la pression spécifique sur le sol diminue et avec elle le risque de compaction des sols.

La charge peut être répartie sur deux roues au lieu d'une, si celles-ci sont doubles ou jumelées. Avec une surface de contact sensiblement plus grande, la sollicitation du sol sera réduite tout en permettant au tracteur de transmettre des efforts de traction supérieurs par rapport aux pneumatiques standard ou larges.

La sollicitation du sol se calcule à partir de la charge à la roue (ou à l'essieu) statique, déterminée par un simple pesage. Elle est exprimée par la pression



Cet attelage muni de pneumatiques à grand volume gonflés à environ 1 bar, à la fois sur le tracteur et sur la tonne à lisier, assure l'épandage sans endommager les sols et en économisant le carburant. Le lisier est amené par la route dans des citernes de transport spéciales munies de pneumatiques dont la pression de gonflage est élevée.

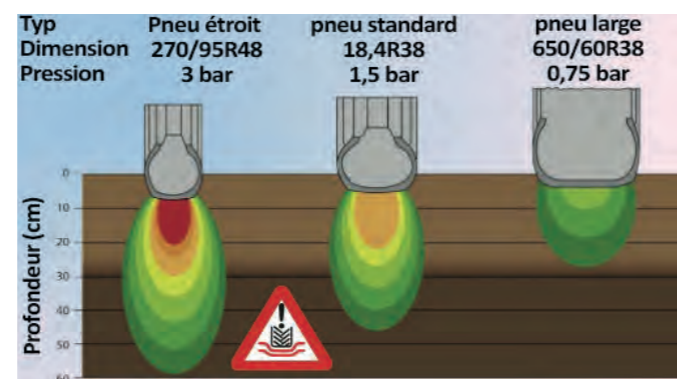
spécifique sur le sol, c'est-à-dire la pression créée par la charge à la roue sur la surface de l'empreinte. Pour une charge à la roue donnée, la pression spécifique sur le sol évolue inversement à la surface de l'empreinte. À côté de paramètres tels que l'effort de traction, les oscillations, le type de pneumatique et la vitesse d'avancement, c'est surtout la pression de gonflage des pneus qui détermine la pression spécifique sur le sol.

La pression spécifique exercée sur le sol engendre des contraintes qui peuvent être visualisées sous forme de lignes isobar (« bulbes de pression »). Un pneu étroit avec un taux de gonflage élevé produit une ornière étroite mais profonde. Le bulbe de pression illustre les importantes contraintes en profondeur dans le sol. Le bulbe de pression varie d'ailleurs aussi en fonction de l'état du sol : sur un sol

détrempé et ameubli les ornières seront plus profondes et les contraintes en profondeur plus accentuées. Il est intéressant de noter que, pour une charge à la roue donnée, diminuer la pression spécifique sur le sol aura moins d'effet sur les contraintes en profondeur que sur celles agissant directement sur la couche arable. Pour pallier une augmentation de la charge à la roue, il faut donc diminuer de manière surproportionnelle la pression sur le sol si on veut éviter une compaction dommageable du sous-sol.

En ce qui concerne la consommation de carburant : lorsqu'on roule dans un champ avec des pneumatiques trop gonflés, les roues produisent une ornière profonde et doivent en permanence franchir un talus de terre. On parle alors d'effet « bulldozer ». Des analyses ont montré que créer une ornière d'un centimètre de profondeur équivalait à monter une pente à 1 %. Une ornière de 10 cm correspond donc à une pente à 10 %. Les ornières profondes ne sont pas le seul facteur susceptible de mener à une surconsommation de carburant : un gonflage excessif a aussi pour effet de diminuer la surface d'empreinte du pneu, donc le nombre de barrettes capables d'interagir avec le sol. Le transfert

de puissance du moteur au sol devient insuffisant, la force de traction diminue et le glissement, gourmand en carburant, augmente.



Les bulbes de pression reflètent les contraintes en profondeur, qui varient en fonction de l'étroitesse des pneus, de la charge à la roue et de la pression de gonflage des pneus. Source : Volk/DLG-Merkblatt 356

Fendt propose le Vario-Grip, un système de télégonflage incorporé en usine dans ses gros tracteurs. Il se commande depuis le terminal Vario habituel. Un système d'assistance attire l'attention du conducteur lorsque la pression de gonflage est trop basse ou trop élevée.



Plusieurs instituts de recherche ont réalisé des tests qui ont tous abouti au même résultat : une ornière d'un centimètre de profondeur dans un champ se traduit par une surconsommation de 10 % de carburant. Lorsque l'ornière atteint 10 cm, la consommation sera tout simplement doublée.

Un dernier argument pour souligner l'importance de la pression de gonflage : des pneumatiques correctement gonflés vont durer plus longtemps tout en améliorant grandement la sécurité et le confort du conducteur.

Il appartient à chaque utilisateur de décider s'il préfère se contenter d'un compromis en gonflant ses pneus à une pression intermédiaire entre la valeur préconisée sur route et celle applicable au champ, ou s'il veut investir dans un dispositif de télégonflage qui, utilisé correctement, lui fera probablement faire des économies sur le long terme.

Les dispositifs de télégonflage

Les dispositifs de télégonflage permettent d'adapter rapidement la pression de gonflage selon la situation et garantissent de pouvoir travailler d'une manière à la fois efficace et respectueuse de l'environnement. Plusieurs systèmes et modèles, auto-

matiques ou manuels, ont été conçus pour adapter la pression de gonflage en fonction des conditions d'utilisation. Par la suite, après avoir défini quelques notions et expliqué les principaux composants, nous allons présenter les différents systèmes et modèles. D'emblée nous pouvons affirmer que presque tous les types de véhicule, tracteur, remorque, ensileuse, moissonneuse-batteuse, etc. peuvent être combinés avec un système de télégonflage.

Les systèmes manuels ne s'utilisent qu'avec le véhicule à l'arrêt, tandis que les systèmes automatiques peuvent être commandés depuis la cabine sans que le conducteur doive s'arrêter.

Les modèles automatiques utilisés dépendent du type du véhicule et de la réalisation des essieux :

- dans certains cas une conduite d'air comprimé est amenée par-dessus le garde-boue jusqu'à un joint tournant placé du côté extérieur de la roue.
- d'autres systèmes possèdent un joint tournant du côté intérieur de la roue, l'air comprimé pouvant être amené à travers l'essieu.

Systèmes monotube et bitube

Quant aux systèmes automatiques, ils peuvent être du type monotube ou bitube. Le conducteur dans sa cabine ne remarque aucune différence, mais du point de vue de la sécurité de fonctionnement, de la robustesse et du confort d'utilisation, les systèmes bitubes sont clairement supérieurs.

Dans les systèmes monotubes, plus économiques, les pneus sont gonflés à travers une conduite qui va directement du régulateur de pression à la valve de gonflage en passant par le joint tournant. Les conduites et les joints tournants sont donc en permanence sous pression, ce qui finit par nuire à la durée de vie des joints. En cas de non-étanchéité, l'air s'échappe directement du pneu et le véhicule risque de se retrouver rapidement sur les jantes. Pour empêcher ce scénario de se réaliser pendant une immobilisation prolongée, les valves de gonflage sont équipées de robinets à boisseau sphérique qui doivent être fermés manuellement après chaque utilisation du véhicule.

Dans les systèmes bitubes en revanche, les robinets à boisseau sphérique sont remplacés par des valves de gonflage à commande



Exemple d'un contrôleur numérique universel capable de gérer la pression de gonflage du tracteur et de la remorque.



pneumatique, munies d'un clapet anti-retour automatique. Ce n'est que pendant la phase d'adaptation de la pression de gonflage que les conduites et les joints tournants se trouvent sous pression. Le reste du temps la pression est normale, sans incidence sur la durée de vie des joints. En cas de non-étanchéité du système de gonflage, les pneumatiques restent pressurisés car les valves sont fermées. La mobilité et la sécurité sur route sont ainsi garanties en permanence. Inutile de penser à fermer les robinets à boisseau sphérique avant une immobilisation prolongée du véhicule pour prévenir le risque d'une dépressurisation lente des pneumatiques.

Durée de gonflage et de dégonflage

Le temps nécessaire au gonflage des pneumatiques dépend évidemment de la capacité du système de production d'air comprimé. Si on utilise le compresseur standard du système de freins pneumatiques il faut compter environ six minutes pour gonfler de 0,8 bars à 1,4 bars les pneumatiques d'un tracteur de 120 ch. (540/65 R 28 à l'avant, 650/65 R 38 à l'arrière). Trois minutes suffisent pour ramener la pression de 1,4 bar à 0,8 bars. Dans ce cas de figure il est par ailleurs nécessaire de prévoir une soupape de sécurité pour garantir la disponibilité des freins en toutes circonstances.

Lorsqu'on souhaite utiliser un système de télégonflage, par exemple avec une tonne à lisier à trois essieux, compte tenu du gros volume des pneumatiques un compresseur supplémentaire peut être utile pour réduire le temps de gonflage.

Pour équiper un système de télégonflage on a généralement le choix entre des compresseurs à pistons ou, de préférence, à vis sans fin. Ces derniers se distinguent par

leur encombrement réduit qui permet de les loger plus facilement dans le peu de place disponible sur un tracteur ou une remorque. Différents composants tels que le réservoir ou le séparateur d'huile peuvent en outre être éloignés jusqu'à 3 m du compresseur, mais il existe aussi des installations où tous les composants sont regroupés dans le même boîtier. Selon sa taille, le compresseur est capable de générer jusqu'à 4000 l d'air comprimé par minute contre une pression de 4 bar, moyennant un débit hydraulique allant jusqu'à 100 l/min. Le compresseur, qu'il soit à vis sans fin ou à pistons, sera entraîné par un moteur hydraulique ou par la prise de force. La maintenance nécessaire est la même dans les deux systèmes : nettoyage du filtre à air et renouvellement de l'huile à intervalles réguliers.

Commande

Selon le constructeur et le segment de prix, les systèmes de télégonflage sont proposés à commande numérique, voire par IsoBus. Il s'agit généralement de contrôleurs universels qui servent à commander la machine et le véhicule tracteur en même temps. Des niveaux de pression pré-réglés peuvent être appelés simplement en appuyant sur un bouton.

Conclusion

Pour équiper un tracteur avec un système de télégonflage l'investissement nécessaire se situe entre 6 000 et environ 14 000 francs. Un tel investissement est néanmoins conseillé, car il permet de réduire la consommation de carburant en diminuant la profondeur des ornières. Il contribue à protéger les sols, permet de réaliser des interventions plus longues et prolonge la durée de vie des pneumatiques.

Si, en tant qu'agro-entrepreneur vous faites l'acquisition d'un système de télégonflage, vous serez en mesure de proposer des prestations meilleures tout en partageant la plus-value avec vos clients, que vous ferez bénéficier de prix plus compétitifs. Les experts et de nombreux hommes de terrain sont formels : un franc investi dans la protection des sols rapporte environ trois francs. rp ■

Photos : Tammie Gläser (1), Prof. Dr. Ludwig Volk (1)



Mon permis de conduire est-il le bon ?

La carrière de la plupart des tractoristes commence par l'examen du permis de conduire de catégorie G. Une fois l'examen théorique passé avec succès, les jeunes âgés de 14 ans au moins peuvent conduire sur la voie publique des véhicules agricoles motorisés pouvant atteindre jusqu'à 30 km/h (V-max.), à l'exception des véhicules spéciaux.

Comme du fait de leur conception la plupart des tracteurs, transporteurs ou encore faucheuses à deux essieux peuvent atteindre aujourd'hui une vitesse maximale de 40 km/h, les titulaires d'un permis de catégorie G doivent suivre des cours de conduite G40 reconnus par l'Office fédéral des routes et proposés par l'ASETA (Association Suisse pour l'Équipement Technique de l'Agriculture). Une fois inscrit aux cours de conduite, le participant reçoit une confirmation de cours un mois avant le début de ceux-ci. Cette confirmation l'autorise à conduire à des fins d'entraînement un tracteur agricole pouvant atteindre une vitesse maximale de 40 km/h (sans remorque) et est valable pendant un mois. La conduite avec remorque n'est autorisée que sur le trajet jusqu'au lieu des cours et dans le cadre des cours.

Le suivi des cours de conduite G40 et son enregistrement sur le permis de conduire autorise la conduite de véhicules agricoles motorisés avec remorque pouvant atteindre une vitesse maximale de 40 km/h. Le permis de catégorie G40 autorise aussi la conduite de véhicules spéciaux tels que des moissonneuses-batteuses, ensileuses ou tracteurs portant une plaque de contrôle brune.

La conduite de véhicules motorisés immatriculés à titre non agricole et portant une plaque de contrôle blanche n'est toutefois autorisée pour les titulaires du permis de catégorie G40 que pour des courses à caractère agricole. Pour effectuer des trajets ou des travaux non agricoles avec un véhicule motorisé portant une plaque blanche, le conducteur doit être titulaire d'un permis de catégorie F et être âgé d'au moins 16 ans.

Il en va de même par exemple si un adulte a fait l'objet d'un retrait de son permis de conduire automobile suite à une contravention pour excès de vitesse ou conduite en état d'ivresse. Le plus souvent, les conducteurs fautifs sont autorisés à conduire, même pendant la période de retrait, des véhicules de

catégorie M (cyclomoteurs) et G (véhicules agricoles motorisés jusqu'à V-max. 30 km/h), mais pas les véhicules agricoles motorisés jusqu'à V-max. 40 km/h. S'il s'agit d'un titulaire de permis qui n'a pas encore suivi de cours de conduite G40, celui-ci devra se mettre à jour pour pouvoir conduire, pendant la période de retrait, des véhicules motorisés dont la vitesse maximale est de 40 km/h. Conduire hors du cadre agricole des véhicules motorisés portant une plaque blanche est toutefois interdit aussi pour ces conducteurs. ur ■

Procédures de consultation

Agro-entrepreneurs Suisse a pris part récemment à 2 procédures de consultation lancées par la Confédération :

1. Modification des exigences techniques et du contrôle des véhicules routiers

Agro-entrepreneurs Suisse est opposé à la proposition visant à autoriser les véhicules importés directement et possédant un certificat de conformité à circuler moyennant un simple contrôle administratif. Nous estimons que tout véhicule doit continuer d'être soumis à un contrôle technique. Malgré la délivrance d'un certificat de conformité, on ne saurait exclure la présence de différences, indétectables au moment de l'immatriculation du véhicule et apparentes seulement lors d'un contrôle ultérieur. Les irrégularités (par ex. celles dues à la différence entre la taille effective des pneus par rapport aux dimensions indiquées), devraient être corrigées avant l'immatriculation du véhicule (avec l'aide du vendeur ou de l'importateur) et non pas lors du contrôle suivant, 5 ans plus tard.

Concernant le sujet du porte-à-faux avant, notre opinion est la suivante : le porte-à-faux ne doit pas être limitée à une longueur définie. Les rétroviseurs et les systèmes de surveillance par caméra devraient cependant être montés en étant décalés vers l'arrière de 1 m au maximum par rapport au point le plus en avant. Par rapport à la réglementation actuelle, un retrait de 2,5 m constitue un recul en termes de sécurité. De plus, des feux de gabarit devraient être montés aux points les plus en avant à la place des feux orange de danger.

Nous estimons par ailleurs que les tracteurs industriels devraient faire l'objet de la même réglementation que les tracteurs agricoles en ce qui concerne la charge utile et le montage d'outils portés frontaux.

2. Procédure de consultation relative à la série d'ordonnances agricoles de 2018

Nous avons limité notre prise de position à l'ordonnance sur les paiements directs et plus particulièrement à l'utilisation de produits phytosanitaires. Nous soutenons la mise en place de nouvelles contributions à l'utilisation efficace des ressources pour une amélioration de l'emploi des produits phytosanitaires sur les terres ouvertes. Nous pensons toutefois que des limitations ne sont pas le seul moyen de réduire les apports dans les eaux. Promouvoir la mise en œuvre de techniques modernes pourrait constituer une mesure tout aussi efficace pour empêcher ces apports sans entraîner des pertes de rendement. L'utilisation de techniques respectueuses des ressources (par ex. la fermeture ciblée des buses par GPS-RTK) devrait elle aussi être encouragée par une contribution à l'utilisation efficace des ressources au prorata des hectares exploités. Nous souhaiterions à cet égard, plutôt qu'une aide à l'investissement, une contribution en fonction de la surface traitée. rf ■



Cotti Agrar Forst Kommunal – une jeune entreprise qui propose une offre très large



Le siège de l'entreprise Cotti Agrar Forst Kommunal se trouve à Sur GR.

C'est au cœur de ces paysages superbes que vit et travaille Pirmin Cotti (30 ans). Après son apprentissage de forestier-bûcheron, il a voulu trouver un moyen de continuer à travailler dans l'ancienne commune de Sur. Profondément attaché à ce village, il ne voulait pas le quitter pour aller travailler ailleurs. Ce fils d'agriculteur passionné par la technique a eu l'idée de fonder une entreprise de travaux agricoles, forestiers et communaux pour proposer ses services aux fermes environnantes et à la commune. En 2007, âgé seulement de 19 ans, Pirmin lance son projet. Grâce à la caution de son père, il a pu obtenir un prêt bancaire pour l'achat d'un tracteur, d'une presse à balles rondes, d'une remorque de débardage et d'une benne. Pour ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier et diversifier ses revenus pendant la période difficile des débuts, Pirmin a continué à travailler comme salarié dans une entreprise forestière.

En 2008, le père de Pirmin a décidé de vendre les machines de la ferme et a confié tous les

À Sur, dans la commune de Surses, nous avons rendu visite à Pirmin Cotti, le jeune fondateur et propriétaire de l'entreprise Cotti Agrar Forst Kommunal. Cette jeune commune issue de la fusion de 9 communes réalisée le 1^{er} janvier 2016, d'une superficie d'environ 325 km² est devenue l'une des plus étendues de Suisse. Surses est également la seule commune trilingue du canton des Grisons, sinon de toute la Suisse. Surses abrite également l'Alp Flix, un site marécageux d'importance nationale, souvent appelé « l'île au trésor de la biodiversité ». Le tourisme est de ce fait une activité économique importante dans la région.

travaux à son fils. Pirmin a acheté le tracteur et le transporteur de son père avec les superstructures associées (épandeur de fumier, citerne à lisier) ainsi que quelques équipements d'entretien d'espaces verts. Le contrat de prestations de services de la ferme Alfons Cotti est devenu pour la jeune entreprise une source de revenus importante et sûre.

Comme son activité commençait à bien se développer, en 2009, Pirmin a abandonné son travail dans l'entreprise forestière pour se consacrer à 100 % à sa propre entreprise. La même année, il a également commencé à recruter des travailleurs saisonniers.

En 2010, il a investi dans du nouveau matériel et propose désormais de nouvelles prestations, telles que le travail du sol, les semis et l'épavage. Avec l'aide de son frère, mécanicien en machines agricoles, Pirmin effectue depuis 2010 tous les travaux d'entretien et de réparation dans son propre atelier afin de garder la valeur ajoutée dans son entreprise. Aujourd'hui encore, les frères de Pirmin lui apportent une aide non négligeable pendant les périodes de pointe.

Au cours des années suivantes, la commune et les collectivités publiques sont devenues des clients de plus en plus importants pour la jeune entreprise. Pirmin a reconnu le potentiel de ce secteur d'activité et en 2015 il décide de l'étendre en acquérant des machines profession-

nelles pour l'entretien et la réparation de la voirie. Les nouvelles machines lui ont apporté de nombreux mandats et une croissance régulière de son activité. Ainsi, Pirmin a pu engager son premier employé permanent en 2016 et le deuxième en 2017. Pour qu'il puisse continuer à travailler sur les machines, depuis le début de l'année sa compagne se charge à temps partiel du travail administratif.

En 2017, Pirmin a revendu les anciennes machines de son père à l'exploitation agricole, dont deux de ses frères assurent aujourd'hui la gestion. Il peut ainsi mieux se concentrer sur les prestations de service aux communes. Son exploitation étant située dans une zone de montagne, il lui est plus difficile de rentabiliser les machines agricoles. Contrairement à ce qui est le cas par ex. sur le Plateau, à Sur il n'est pas possible de desservir des clients dans les quatre directions. La présence des montagnes fait qu'ici on est toujours limité à deux directions. De plus, la saison au cours de laquelle le travail agricole est possible est plus courte qu'ailleurs. Par conséquent, le degré de mécanisation de l'agriculture de montagne est généralement très élevé, ce qui complique la tâche des agro-entrepreneurs proposant uniquement des services agricoles. Pirmin estime par conséquent que les chances d'obtenir une bonne rentabilité résident plutôt dans le gros matériel plus sophistiqué et plus onéreux, qu'un agriculteur ne peut pas acheter à lui seul.

Si au début de son activité les travaux agricoles représentaient encore la plus grande part de son chiffre d'affaires, ce ratio s'est progressivement inversé, de sorte qu'aujourd'hui les trois quarts environ du chiffre sont réalisés avec des travaux communaux et fores-

tiers. Néanmoins, Pirmin aimerait pouvoir conserver les trois secteurs - agricole, forestier et communal. En effet, la combinaison des trois lui est nécessaire pour pouvoir occuper ses employés tout au long de l'année. Il voit cependant le plus gros potentiel de croissance dans les travaux communaux et plus spécifiquement dans l'entretien des routes non goudronnées. Son objectif est de pouvoir étendre un jour ces services à l'ensemble du canton des Grisons, ce qui lui permettrait de rentabiliser mieux encore son matériel très spécialisé.

Pirmin voit également du potentiel dans les travaux de végétalisation. Après avoir construit un semoir à monter sur le bras de l'épaveuse l'année passée, Pirmin et son équipe travaillent actuellement à la construction d'une installation pour les semis hydrauliques. Pirmin aimerait l'utiliser pour ses propres projets ou travailler en tant que sous-traitant pour d'autres entreprises. Il entretient des liens de collaboration particulièrement étroits avec les entreprises Luzio Tiefbau AG de Savognin - pour l'entretien de routes ou la stabilisation de pentes - et l'entrepreneur Jann Buff de Davos - pour la production de plaquettes de bois.

Les employés de l'équipe Cotti sont de véritables talents polyvalents, et pourtant chacun est expert dans son domaine. Gian Andri, le premier collaborateur embauché, est jardinier-paysagiste de formation et maîtrise parfaitement l'usage de la pelle hydraulique. Il est également expert des travaux d'entretien de voirie et de remise en culture. Urs, le deuxième des collaborateurs embauchés, est mécanicien en machines agricoles et fils de fermier. Il est le spécialiste pour tous les travaux agricoles et l'entretien du matériel. Un autre employé saisonnier est Enrico. Pendant ses vacances ce futur ingénieur forestier se voit con-

De gauche, en haut, dans le sens des aiguilles :

Depuis quelques années l'entreprise s'est spécialisée dans l'entretien de routes non goudronnées. Le procédé utilisé est plus écologique et souvent aussi plus économique que la méthode conventionnelle de remise de gravier.

Le service hivernal et la préparation des pistes de ski de fond constituent l'essentiel du travail de son entreprise pendant la saison froide.

Avec ses deux presses à balles rondes, de marque Kuhn, l'entreprise Cotti réalise le pressage pour de nombreux agriculteurs de la région.

À l'aide de la remorque de débardage, l'entreprise transporte du bois du chantier de coupe jusqu'au lieu de dépôt.





Pirmin mesure aujourd'hui avec fierté le chemin parcouru depuis la création de son entreprise. Il emploie maintenant trois collaborateurs en poste fixe.

COTTI Agrar Forst Kommunal

Caltgera 21b, 7456 Sur

Tél. 079 745 61 21

www.agroserv.ch, pirmin@agroserv.ch

En haut et au milieu : Depuis 2010, l'entreprise propose ses services pour le travail du sol et les semis. Les prairies artificielles et les remises en culture sont une activité essentielle.



Depuis 2010, Pirmin propose également des travaux d'épavage et à cet effet il a investi en 2015 dans du matériel plus professionnel.

fier un peu toutes les tâches. Quant à Pirmin, on pourra le trouver aussi bien sur ses machines que dans son bureau.

Actuellement, il prépare le passage au numérique pour la rédaction des rapports, comptes rendus, etc. Actuellement, tout est encore noté sur du papier et les données sont transférées manuellement dans le programme de facturation et de comptabilité. Bientôt chaque employé devra documenter les mandats sur une tablette. Pirmin compte parvenir ainsi à une réduction considérable de la charge de travail administratif, qui devrait permettre de rentabiliser rapidement l'achat du nouveau logiciel (Amacos de Martha Software).

Le marketing est un aspect auquel Pirmin attache beaucoup d'importance. Il travaille selon un schéma précis et un budget déterminé. Par l'envoi de brochures et de mailings il informe régulièrement ses clients de ses projets et prestations. Il s'efforce également de tenir régulièrement à jour ses pages Internet et Facebook. Le nombre de demandes que lui adressent ses clients indique déjà à quel point ses efforts sont payants, d'autant plus qu'Internet et Facebook sont aussi pour lui un excellent moyen de recevoir de nouveaux mandats.

Pirmin espère pouvoir transférer à moyen terme son entreprise dans un nouveau site dans la zone industrielle. Son emplacement actuel, en zone agricole, est devenu vraiment trop petit et n'est plus adapté à l'orientation actuelle de l'entreprise.

En raison des services qu'il propose - axés sur les travaux communaux et forestiers - et de ses origines montagnardes, Pirmin se qualifie lui-même d'« élément exotique » au sein de l'association Agro-entrepreneurs Suisse. Cependant, il apprécie le soutien solide que lui apporte le Secrétariat et s'efforce de participer régulièrement aux cours et événements de l'association. C'est ainsi qu'il a pris part notamment au LUTaCH, à ses yeux une plate-forme intéressante pour les échanges avec ses collègues. Pour le futur, il souhaiterait recevoir davantage de propositions de formations plus spécifiquement destinées aux dirigeants d'entreprise.

Nous tenons à remercier Pirmin pour son accueil chaleureux et lui souhaitons le meilleur tant dans sa vie personnelle que professionnelle ! rf ■

Photos : Romain Fonk (1), maël (3)

Photos : Feru Eiholzer (2), Romain Fonk (1)



Quand marketing et travail de l'image pour les agro-entrepreneurs deviennent un plaisir



En 2013, Feru a pu réaliser un vœu : piloter lui-même pour la récolte du blé dans la province canadienne du Saskatchewan les plus grosses moissonneuses-batteuses du monde.

Sur Internet, on le connaît sous le nom de « feruontour » ou de « Lohnunternehmen Schweiz ». Originaire de Grosswangen dans le canton de Lucerne, Feru Eiholzer est un cinéaste amateur passionné qui présente sur la toile le travail de nombreux agro-entrepreneurs et œuvre pour donner une image positive de la branche.

Dès l'enfance, Feru (né en 1983) s'est enthousiasmé pour le travail à la ferme. Camarade de classe de Tony Burri, il est souvent venu sur l'exploitation de la famille Burri et a très vite commencé à mettre la main à la pâte. Il s'est alors véritablement passionné pour le tournage de vidéos et sa production ne cesse de se développer. Comme il est autodidacte en la matière, à chaque nouvelle vidéo Feru élargit ses compétences et perfectionne sa technique. Avec le temps, il a enrichi son équipement : à sa première caméra vidéo se sont ajoutés un drone, un appareil photo reflex, plusieurs action-cams et une caméra time lapse. Très vite, des entreprises de l'arrière-pays lucernois et du Rottal se sont intéressées aux vidéos de Feru, qui est ainsi devenu un partenaire incontournable dans le marketing opérationnel.

feruontour

Ce mécanicien automobile de formation travaille principalement en tant que conducteur d'engins pour la société Beat Risi AG à Sempach Station. Son expérience lui permet d'autant plus de s'occuper aussi du site internet de cette entreprise. Feru apprécie particulièrement la flexibilité que lui accorde son employeur dans ses horaires de travail car pendant la saison des récoltes il est souvent sollicité également comme conducteur dans l'entreprise de pressage Andreas Schwegler ou dans l'entreprise de machines agricoles Burri. Pour Feru, travailler sur ses vidéos le change agréablement de son travail de conducteur d'engins. Alors que sur une excavatrice il lui faut le plus souvent travailler selon un planning bien établi, avec ses vidéos, surtout au stade de la post-production, il peut laisser libre cours à sa créativité. Lorsqu'il tourne, Feru veille à ne pas entraver le déroulement du travail. Il est bien placé pour savoir à quel point la journée de travail dans

une agro-entreprise peut être stressante et s'efforce donc de ne pas gêner les conducteurs par sa présence.

En 2013, Feru a ouvert une page Facebook sous le nom de « Lohnunternehmen Schweiz ». Il espère que ce nom lui permettra d'attirer davantage encore l'attention sur ses projets. Sur cette page, il présente des agro-entreprises de toute la Suisse, accroissant ainsi son rayon d'action. Son objectif est de faire mieux connaître cette branche en Suisse et de sensibiliser la population à la réalité du travail des agro-entrepreneurs. C'est pourquoi Feru se refuse à publier ou partager des photos d'accidents.

Feru Eiholzer devant son « tracteur préféré », le Case Maxxum 135 de l'entreprise de machines agricoles Burri.



Feru Eiholzer

Tél. 079 532 62 63

feruontour@hotmail.com

YouTube: youtube.com/user/feruontour

Facebook: facebook.com/feruontour



En haut : Sur beaucoup des vidéos tournées par Feru, les internautes peuvent se familiariser avec le travail d'un agro-entrepreneur et mieux comprendre ce métier.

Au milieu et en bas : Parmi les vidéos les plus regardées sur la chaîne YouTube de Feru : la présentation du semoir automoteur de l'entreprise Ryser à Richenthal ou le film « Frauenpower beim Maishäckseln » (ensileuses à maïs : les femmes aussi).

Tout en bas : Le vieux rêve de piloter la plus grosse moissonneuse-batteuse se réalise au Canada.



Lohnunternehmer bitten um ihr Verständnis
23.818 Aufrufe



Megacryl 6000 by Ryser (Selbstfahrende Sämaschine)
17.058 Aufrufe



Frauenpower beim Maishacken (Schweiz)
10.599 Aufrufe



C'est en 2013 également que Feru a pu réaliser un vieux rêve. Il a passé une saison de récolte au Canada à piloter des moissonneuses-batteuses et dans la province du Saskatchewan il a pu vivre des sensations inédites : conduire les plus grosses moissonneuses-batteuses du monde à travers champs et routes. Si la possibilité lui en est donnée, il aimerait beaucoup renouveler cette belle expérience.

Les agro-entrepreneurs aident les agro-entrepreneurs

Inspiré par d'autres pages, Feru a créé sur Facebook en février 2018 le groupe « Les agro-entrepreneurs aident les agro-entrepreneurs », dont l'objectif est de favoriser les échanges entre tous les acteurs de la branche. Plus précisément,

il s'agira d'échanger des opinions et des expériences et aussi de partager conseils, astuces et autres bonnes idées. En tant qu'administrateur, il veille à ce que les discussions au sein du groupe soient toujours d'un bon niveau. Il tient notamment à ce qu'aucune entreprise ne fasse l'objet de commentaires dénigrants et à ce que le groupe ne se transforme pas en une foire commerciale.

Nous adressons toutes nos félicitations à Feru Eiholzer pour le travail qu'il a accompli jusqu'ici et lui souhaitons beaucoup de succès pour la suite de ses projets ! Si cet article pouvait contribuer notamment à dynamiser le groupe « Les agro-entrepreneurs aident les agro-entrepreneurs », cela ne pourrait qu'être bénéfique pour tous les agro-entrepreneurs. rf ■

Photos : Romain Fonk / YouTube (2)

WÜRTH – VOTRE PARTENAIRE DANS TOUTES LES SITUATIONS

LES SHOPS DES ARTISANS WÜRTH PRÈS DE CHEZ VOUS!

ACHETER TOUT SIMPLEMENT EN LIGNE

AVANTAGES POUR LES ENTREPRISES AGRICOLES DE SUISSE:

- Livraison gratuite dans toute la Suisse
- Des produits de à des conditions avantageuses pour entreprises agricoles
- Bonus de 3% pour membres sous forme de note de crédit sur le prix dès 2500.- de chiffre d'affaires annuel
- A partir d'un chiffre d'affaires annuel de plus de 10'000.- encore 5% d'avantage sur le prix de tout l'assortiment l'année suivante
- Possibilité de commander en ligne 24 h sur 24 à notre Online Shop
- Possibilité d'achats à nos Shops des Artisans
- Annoncez-vous par votre interlocuteur Würth et profitez dès aujourd'hui

Würth AG · 4144 Arlesheim · T 061 705 91 35 · F 061 705 91 36 · info@wuerth-ag.ch · www.wuerth-ag.ch

Photos: And van Dongen



L'agriculture dans l'Ohio, USA



L'étable de la famille van Deurzen peut héberger jusqu'à 5000 têtes de cheptel. Les vaches sont traitées trois fois par jour dans un carrousel de traite à 100 places.



Ohio est un état fédéral américain du Midwest qui compte 5,6 millions d'hectares de terres arables, dont environ 4 millions sont dédiés aux cultures intensives de maïs-grain, de graines de soja, de froment et d'avoine. Les récoltes sont en grande partie destinées à l'alimentation du bétail.

Les agro-entreprises selon le modèle européen sont plutôt rares dans l'Ohio. Les grosses exploitations agricoles réalisent les travaux agricoles elles-mêmes, avec leur propre mécanisation, parfois en se faisant aider par les voisins. Les agro-entreprises pures sont donc plutôt l'exception dans l'Ohio. Compte tenu de la taille des exploitations et des grandes distances à parcourir, les agro-entreprises sont relativement petites et travaillent généralement avec un ou deux clients.

Outre les exploitations de grandes cultures on compte, surtout dans le nord et le nord-ouest de l'État, un assez grand nombre d'exploitations laitières avec un cheptel de 200 jusqu'à 5000 têtes. Les « petites » exploitations, jusqu'à 800 vaches, travaillent généralement avec leur propre personnel et leurs propres machines. Les exploitations de plus grande taille ont tendance à s'associer avec un agriculteur voisin chargé de cultiver le fourrage pour

leurs vaches, en totalité ou en partie. Les agriculteurs reprennent généralement le lisier des fermes d'élevage pour fertiliser leurs champs.

La famille van Deurzen à Alger, Ohio, gère justement une de ces exploitations laitières de 5000 vaches. Après avoir vendu sa ferme avicole aux Pays-Bas, Walter van Deurzen a émigré en 2005 dans l'Ohio avec sa femme et ses deux enfants. Depuis la famille s'est enrichie de deux autres enfants. En 2007 Walter van Deurzen a fait construire une nouvelle étable pour 5000 vaches dont il a pu prendre possession courant 2008.

L'exploitation occupe 35 personnes en poste fixe. Les 4500 vaches lactantes sont traitées trois fois par jour dans un carrousel de traite à cent places. La production moyenne est de 35 l de lait par jour et par vache. Outre les vaches laitières, l'exploitation compte environ 500 vaches tarées et génisses gestantes. Chaque collaborateur s'occupe donc en moyenne de 140 têtes de cheptel.





Sur l'exploitation agricole de John Rohrs environ 1200 hectares sont plantés en maïs pour les vaches de Walter van Deurzen. La récolte du maïs-ensilage est effectuée en commun. L'exploitation de John Rohrs utilise exclusivement des tracteurs de la marque John Deere.



À l'exception de la paille, du foin et de la luzerne, la production fourragère incombe à un agriculteur voisin. Celui-ci fournit annuellement à l'exploitation 55 000 t de maïs-ensilage, cultivé sur une surface d'environ 1200 ha. Pour la récolte de maïs il dispose de 2 ensileuses, 12 véhicules pour l'enlèvement des récoltes (6 attelages tracteur + remorque et 6 camions) ainsi que de trois tracteurs à châssis articulé pour compacter l'ensilage). Les champs se trouvent tous dans un rayon de 5 miles, soit environ 8 km. La taille des parcelles atteint 250 ha. La période de croissance est relativement brève et se situe entre 90 et 100 jours. Le maïs, semé à partir de mi-avril est prêt à être récolté et haché au bout de trois bons mois.

La famille John Rohrs, qui cultive le fourrage consommé par l'exploitation van Deurzen, gère environ 12 000 acres, soit 4800 ha, un acre correspondant à 4046,856 m². La moitié de la surface est cultivée en maïs, l'autre moitié en grains de soja, 100 ha étant réservés aux cultures de carottes. L'exploitation occupe sept personnes, main-d'œuvre familiale comprise. 15 saisonniers viennent prêter main forte pour les récoltes. Le parc de machines de l'exploitation comporte principalement des machines récentes. Les tracteurs, tous de marque John Deere, ont été financés par crédit-bail.

L'exploitation agricole réalise elle-même la totalité des travaux et dispose de tous les outils et machines nécessaires, depuis le travail du sol jusqu'à la récolte. Les travaux de maintenance et de réparation sont réalisés en interne, dans un atelier bien aménagé.

Il existe entre les deux exploitations des accords très clairs quant aux travaux leur incombant respectivement et à la facturation correspondante. L'exploitation laitière est responsable de l'épandage des lisiers. L'exploitation agricole John Rohrs en revanche se charge de la totalité des travaux aux champs jusqu'à la récolte des cultures, mais les surfaces de maïs-ensilage sont récoltées en commun. Pour l'exploitation agricole, l'organisation de la récolte est toujours assez problématique car la récolte du maïs-ensilage coïncide en partie avec celle des graines de soja, du maïs-grain et des carottes.

Pour l'exploitation laitière de 5000 vaches de Walter van Deurzen, l'épandage des lisiers représente un formidable défi. Le volume annuel de lisier se monte à 60 000 000 gallons, jus de fermentation et eaux superficielles des corps de ferme compris, ce qui correspond approximativement à un volume de 227 100 m³. Le lisier est généralement épandu par tuyaux depuis la fosse ou amené au champ par camions citernes ou en citernes tractées. En utilisant des tuyaux jusqu'à 8 pouces (203 mm), la capacité d'épandage peut aller jusqu'à 5000, voire 7000 m³.

L'épandage du lisier produit par une exploitation de 5000 vaches est une tâche gigantesque. Le lisier est généralement épandu par tuyaux depuis la fosse ou amené aux champs par camions citernes ou en citernes tractées.



Ard van Dongen est un hollandais qui a émigré dans l'Ohio en 2000 pour y diriger une exploitation laitière. Depuis qu'il a vendu son exploitation en 2010 il travaille pour différentes entreprises dans le domaine de l'agriculture et du machinisme agricole.

L'épandage de lisier est possible toute l'année, à l'exception des périodes où le sol est gelé ou enneigé. L'épandage doit obligatoirement être documenté : qui, quand, où, combien et comment, tous ces renseignements doivent être consignés avec précision. Les livres sont présentés tous les trois mois pour contrôle aux autorités compétentes, le « Ohio Department of Agriculture ».

Il n'y a pas de contrainte en ce qui concerne la technique d'épandage employée. L'agriculteur est cependant tenu de veiller à ce que le lisier ne puisse contaminer les eaux superficielles ou souterraines.

Ard van Dongen ■



Photos : Ard van Dongen

KRONI – Le spécialiste des agents d'ensilage

KRONI 905 Bactosil Forte/Ensilage d'herbe et de maïs (25-45% TS) **BIO**

- Agent d'ensilage pour des aliments faciles et difficiles à ensiler
- Poudre épendable

KRONI 908 Bactosil Plus/Ensilage d'herbe de maïs et de cossettes (45-55% TS)

- Contre les post-fermentations et les moisissures
- Stabilisateur pour le petit-lait et les fourrages liquides
- Poudre soluble dans l'eau / granulés épendables

KRONI 909.01 Stabilisil Liquide/Foin (>70% TS)

- Agent conservateur pour foin humide
- Ni irritant ni corrosif
- Stabilisation de la RTM



Excellente qualité d'ensilage au meilleur prix !

KRONI 912 SiloSolve FC/Ensilage d'herbe et de maïs (35-52% TS) **BIO**

- Agent conservateur pour foin humide
- Bactéries lactiques homofermentatives pour une baisse rapide de la valeur du PH
- Les bactéries lactiques homofermentatives empêchent la formation de moisissures et augmentent la stabilité de l'ensilage

KRONI 914 SiloSolve MC/Ensilage d'herbe (<35% TS) **BIO**

- Concentré soluble dans l'eau
- Le lactobacillus plantarum et l'enterococcus faecium permettent une action rapide de la fermentation lactique
- Le lactobacillus lactis inhibe la croissance de clostridies et empêche ainsi la formation d'acide butyrique

